

Affiché le

ID: 066-246600449-20200915-100_20_SUBLIBAN-DE



100/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39 Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 35

Date de convocation: 08/09/2020

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LIBAN

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

<u>Étaient présents</u> Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) –

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des

Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations:

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Čedex Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID: 066-246600449-20200915-100_20_SUBLIBAN-DE

100/2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: SOLIDARITE LIBAN

Le Président **RAPPELLE** que le 4 Août 2020, une double explosion a dévasté le port de Beyrouth et une partie de la ville, causant de nombreuses victimes et des dégâts considérables.

Et **EXPRIME** son entière solidarité à la population cruellement frappée par ces évènements.

Ne pouvant rester indifférent aux pertes humaines et aux dégâts matériels colossaux, le Bureau Communautaire réuni le 3 septembre dernier, a décidé d'attribuer une aide financière à l'un des organismes de droit privé d'intérêt général, de sorte que le bénéficiaire restant à définir pourra répartir le montant auprès des victimes.

Le Président **PROPOSE** de soutenir l'appel à générosité lancé par la Fondation de France, considérant qu'elle sera plus à même de définir les priorités d'intervention au regard des dommages subis.

Il **PROPOSE** que soit attribué le montant de 5000 €.

Il OUVRE la discussion, au terme de laquelle,

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

<u>DECIDE</u> d'allouer une subvention de 5 000 € à verser à la Fondation de France, dans le cadre de son appel à solidarité Liban.

<u>DIT</u> que la ligne budgétaire inscrite sur le budget primitif 2020 au 6574 est suffisante pour supporter la subvention exceptionnelle ainsi votée.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Reme DLIVE